

CONTRAT D'OBJECTIFS

POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION

PROFESSIONNELLE DANS LA FILIERE FORÊT-BOIS

EN AUVERGNE

Glossaire

CARIF-OREF	Centre d'Animation Régionale de l'Information sur la Formation (CARIF) et Observatoire Régional Emploi Formation (OREF) – <i>Groupement d'intérêt public entre l'Etat, la Région, les partenaires sociaux et différentes instances du monde de l'emploi et de la formation professionnelle en Auvergne</i>
CCREFP	Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. <i>Depuis le 1^{er} janvier 2015, en application de la loi du 5 mars 2014, le CCREFP et le Conseil régional de l'emploi sont remplacés par le CREFOP.</i>
COPAREF	Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation. <i>Lieu de concertation entre les partenaires sociaux. Depuis le 1^{er} janvier 2015, en application de la loi du 5 mars 2014, le COPAREF remplace la COPIRE.</i>
CPRDFP	Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle et de l'Orientation, <i>signé en avril 2012 par Etat, Région, DRAAF et Rectorat</i>
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles. <i>Institué par la loi du 5 mars 2014, il doit faciliter l'articulation entre les politiques publiques d'orientation, de formation et d'emploi et celles des partenaires sociaux dans la région</i>
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FSE	Fonds Social Européen
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé

Entre

L'ETAT, représenté par le Préfet de Région,

LE CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, représenté par son Président,

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND, représenté par le Recteur d'Académie,

LA DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, représentée par la Directrice régionale,

d'une part

et

AUVERGNE PROMOBOIS, Interprofession, représentée par son Président,

L'URFA (Union Régionale des Propriétaires Forestiers d'Auvergne), représentée par sa Présidente,

Le CNPF Auvergne (Centre national de la propriété forestière, Délégation Auvergne), représenté par son Président,

L'AREFA (Association Régionale des Entrepreneurs de travaux Forestiers d'Auvergne), représentée par son Président,

L'Ordre des Architectes d'Auvergne, représenté par son Président,

La CAPEB Auvergne, représentée par son Président,

La Fédération Française du Bâtiment Auvergne, représentée par son Président,

L'Union des Industries du Bois, représentée par son Président,

La Fédération Nationale du Bois, représentée par son Président,

L'Unifa (Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement), représentée par son Président,

OPCA 3+, organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), représenté par son Président,

CONSTRUCTYS Auvergne, organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), représenté par sa Présidente,

VIVEA, fonds d'assurance formation pour les entrepreneurs du vivant représenté par sa Directrice générale,

La Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne, représentée par son Président,

La Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne, représentée par son Président,

d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle,

Vu l'Accord National Interprofessionnel du 14 décembre 2013, relatif à la formation professionnelle,

Vu le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP), adopté par le Conseil régional d'Auvergne et l'Etat le 24 avril 2012,

Vu le Schéma régional Climat Air Energie arrêté le 20 juillet 2012,

Vu l'avis du Comité régional de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) en date du 2/03/2015,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Auvergne en date du 24/03/2015, autorisant la signature du présent Contrat d'Objectifs,

DECIDENT DES DISPOSITIONS SUIVANTES

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : CHAMP D'ACTIVITE

Le Contrat d'objectifs pour le développement de la formation professionnelle dans la filière Forêt-Bois en Auvergne a vocation à recouvrir l'ensemble des activités économiques issues de cette ressource, quels qu'en soient les usages (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie). Cela recouvre notamment :

- la sylviculture et l'exploitation forestière,
- la première transformation (scierie, ...)
- le bois énergie
- la seconde transformation (fabrication de papier, ameublement, menuiseries, charpentes, parquets, panneaux, emballages...)
- les activités économiques utilisant les produits transformés (bâtiment, industrie, imprimerie...)
- le négoce et les services de la filière forêt-bois (coopération, expertise...)
- les activités de conseil (architecture, bureau d'études...)

Parce qu'elles sont porteuses d'enjeux pour la filière, d'autres activités pourront être concernées par les actions relevant du présent Contrat d'objectifs, même si elles ne sont pas spécifiques au secteur (maintenance, logistique, qualité, ...).

Enfin, le Contrat d'Objectifs traitera de la formation des propriétaires forestiers du fait du rôle fondamental qu'ils jouent dans la chaîne de valeur du Bois.

ARTICLE 2 : OBJET

Considérant :

- l'importance de la filière Forêt-Bois dans l'activité économique de la région Auvergne,
- le très fort potentiel d'exploitation et de valorisation de cette ressource localement,

Les signataires décident de faire du présent document, l'instrument :

- pour accompagner le développement de la filière Forêt-Bois en réponse aux enjeux économiques, territoriaux et sociaux
- d'une concertation régulière et institutionnalisée au niveau régional, en vue d'une meilleure articulation, complémentarité et lisibilité de l'offre de formation (tous dispositifs confondus) et des financements apportés,
- d'une contractualisation pour :
 - l'anticipation des besoins en compétences et en emplois,
 - la mise en œuvre des réponses formatives à apporter aux besoins repérés, dans le souci de la cohérence, l'opérationnalité et la proximité,
 - le développement de la formation tout au long de la vie dans cette filière.

ENJEUX ET ACTIONS

Sur 750 000 ha, le massif forestier couvre plus du quart du territoire régional, en forte progression depuis 70 ans. De même, le volume de bois sur pied croît d'année en année (+2% par an depuis 1980), plus vite qu'au niveau national. Mais la forêt auvergnate est très morcelée : 210 000 propriétaires privés possèdent en moyenne 3ha chacun, sur des parcelles souvent non contiguës. Ceci explique qu'une moitié seulement de la surface forestière bénéficie d'une gestion suivie, ce qui est un frein à l'exploitation.

Avec près de 2,2 millions de m³/an, la récolte totale de bois est stable en Auvergne, alors qu'elle recule en France. D'ici 2020, la récolte devra atteindre 3 millions de m³ afin d'exploiter des bois de qualité présents en Auvergne. Le besoin de main d'œuvre est important en qualité et en quantité.

Au regard du volume scié, l'Auvergne est la cinquième région française, avec 704 000m³ (2012), mais la première pour le pin sylvestre et la troisième pour le douglas. La scierie s'industrialise, se numérise et s'internationalise ; l'outil de production connaît des changements importants. Cela impacte l'emploi et donc les besoins de formation. Il en est de même dans l'ameublement et les industries du bois. Plus en aval, la filière est tirée par la construction bois, qui maintient un bon niveau d'activité et offre des perspectives. Le bois énergie est un autre débouché régulier et important de la filière : des activités se développent, des professionnels se spécialisent avec des dynamiques de développement intéressantes (granulés de bois, éthanol « biosourcé », développement durable, transition énergétique, etc.).

Depuis l'amont (sylviculture, exploitation...) jusqu'à l'aval (ameublement, construction bois...), la filière Forêt Bois représente environ 12 000 emplois en Auvergne, répartis dans 5 000 établissements, la plupart unipersonnels (entreprises artisanales, entrepreneurs de travaux forestiers...).

Les signataires considèrent donc qu'il est stratégique de structurer la filière Forêt-Bois en matière d'orientation vers ces métiers, d'amélioration de l'offre de formation, d'accompagnement des acteurs économiques pour la pérennisation et le développement des entreprises et des emplois.

Pour ce faire, et conformément au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP, fiche B3), ils conviennent que le Contrat d'Objectifs pour le développement de la formation professionnelle dans la filière Forêt-Bois en Auvergne visera les enjeux suivants :

- I – Améliorer l'attractivité des métiers, des formations et des entreprises de la forêt et du bois
- II – Accroître la performance des acteurs, notamment par une meilleure efficacité de l'offre de formation et par l'intégration des démarches d'innovation
- III – Faciliter la relation entre acteurs depuis l'amont jusqu'à l'aval, et

coordonner les interventions au profit de la filière

Dans ce cadre, et dans leurs champs de compétences respectifs, les signataires seront attentifs à certaines catégories de publics, en particulier les actifs les moins qualifiés.

De façon transversale, ils considèrent comme prioritaire d'agir contre les effets des changements climatiques, auxquels la forêt auvergnate est très exposée. La formation doit aider à anticiper et accompagner ces changements.

Les moyens pratiques et financiers pour atteindre ces objectifs seront définis par les signataires dans le cadre de fiches-actions, éventuellement déclinées en plans opérationnels annuels.

ARTICLE 3 : UN DIAGNOSTIC PARTAGE

Afin de disposer d'un diagnostic commun sur la filière Forêt-Bois et sur les enjeux de son développement, les signataires décident de mettre en place un **dispositif spécifique d'observation permanente concernant les métiers, les emplois, les qualifications et les formations relevant de l'ensemble de la filière Forêt - Bois.**

Une collaboration partenariale entre le CARIF-OREF Auvergne, la DRAAF, la DIRECCTE et les observatoires sectoriels sera mise en œuvre, afin de recueillir et d'analyser les données utiles, chaque année. Ces structures, ainsi que d'autres partenaires (INSEE, Mutualité Sociale Agricole, OPCA...) pourront, par ailleurs, être sollicitées d'un commun accord par les signataires sur des demandes ponctuelles.

→ Fiche A : Assurer un dispositif spécifique d'observation sur les métiers, les emplois, les qualifications et les formations relevant de la filière Forêt-Bois en Auvergne

I – AMELIORER L'ATTRACTIVITE DES METIERS, DES FORMATIONS ET DES ENTREPRISES DE LA FILIERE FORÊT BOIS

Matériau écologique, le bois bénéficie depuis plus de 10 ans d'une image particulièrement favorable dans l'opinion, en témoigne le développement de la construction bois. Sur les 4 départements d'Auvergne, le bois est aussi reconnu comme un marqueur du paysage.

Cette image positive contribue fortement à rendre attractifs certains métiers et certaines formations (construction bois, charpente, menuiserie, agencement et ébénisterie en particulier). A l'inverse, et alors qu'ils ont connu de profondes transformations depuis 10 ans, les métiers de l'exploitation (sylviculture, bucheronnage) et de la première transformation (scierie) souffrent d'un déficit d'image et peinent à recruter. En amont de la filière, leur développement est stratégique pour la valorisation du bois auvergnat.

Améliorer l'attractivité des métiers, des formations et des entreprises auprès des jeunes, des familles, des demandeurs d'emploi, mais aussi auprès des professionnels de l'orientation,

de l'insertion, de l'emploi et de la formation constitue donc une priorité pour le Contrat d'objectifs. Le nouveau rôle des Régions en matière d'orientation tout au long de la vie, reconnu dans la loi du 5 mars 2014 à travers la notion de Service public régional de l'orientation, est un vecteur de plus.

Ainsi, les signataires du Contrat d'objectifs s'engagent à se concerter pour mieux coordonner et favoriser la promotion des métiers et des formations, en vue d'en améliorer l'image, l'information et faciliter l'identification des débouchés.

Les signataires s'engagent à :

- transmettre au Service public régional d'orientation (SPRO) les informations sectorielles ou les liens utiles visant particulièrement à valoriser les opportunités d'emplois de la filière ;
- mieux faire connaître leurs supports d'information sur les métiers et les formations ;
- coordonner chaque fois que possible leurs actions ou interventions vers le grand public ;
- encourager la convergence des actions d'information et de promotion des métiers et formations ;
- contribuer au site régional sur la formation et l'orientation tout au long de la vie mis en œuvre par le CARIF-OREF Auvergne et financé par la Région Auvergne et l'Etat (portail régional : www.formationauvergne.fr) ;
- faire connaître la filière notamment par des visites d'entreprises à destination des prescripteurs et du public.

Les signataires veilleront en particulier à ce que les actions qui seront engagées contribuent à rapprocher directement les entreprises des professionnels de l'emploi et de l'insertion (Pôle Emploi, Missions locales en particulier), mais aussi à développer la relation école / entreprise.

→ **Fiche B : Améliorer l'attractivité des métiers, des formations, des entreprises**

II – ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DES ACTEURS, NOTAMMENT PAR UNE MEILLEURE EFFICIENCE DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET PAR L'INTEGRATION DES DEMARCHES D'INNOVATION

Pour accompagner le développement de la filière Forêt-Bois, la seconde priorité soutenue par les signataires du Contrat d'objectifs est la montée en compétences des différents acteurs. Au moment où les métiers se transforment, où la mécanisation et l'industrialisation s'accroissent sur l'ensemble des postes, et où les exigences de qualité imposent à chaque maillon de la chaîne d'avoir une vision du produit fini, les enjeux sont notamment des enjeux de performance, d'efficacité et d'intégration de l'innovation, à l'échelle de chaque unité et à l'échelle du secteur.

Une autre exigence est celle liée à la transition énergétique : de nombreux changements ont déjà lieu dans les pratiques professionnelles. En construction par exemple, l'approche

globale des chantiers est impérative pour atteindre l'efficacité énergétique. Des produits et des usages innovants voient le jour constamment. L'enseignement et la formation doivent être pionniers sur ces aspects pour préparer les futurs professionnels ou accompagner les salariés dans les changements. Le lien à la recherche doit être accentué.

Ces priorités se traduisent au travers de plusieurs fiches-actions (voir ci-dessous fiches C à I), qui concernent à la fois la formation initiale, la formation continue des chefs d'entreprises, des salariés et celle des demandeurs d'emploi. Dans ces actions, les signataires s'accordent à porter une attention particulière aux publics les plus fragilisés : actifs ayant un bas niveau de qualification, seniors, gérants d'entreprises unipersonnelles...

*

**

Pour accompagner le développement de la filière, il est nécessaire que l'outil de formation accompagne l'évolution rapide des besoins depuis l'amont jusqu'à l'aval. Tous les acteurs de la filière doivent adopter une vision globale de leur métier, afin de livrer un produit conforme à la commande : la simple adaptation au poste de travail ne suffit pas. Il faut mieux travailler entre corps de métiers, augmenter la polyvalence, anticiper les évolutions de métier ou de technique... Le Contrat d'objectifs doit permettre aux acteurs et aux financeurs de la formation professionnelle d'anticiper ce mouvement : des interventions en cofinancement sont à envisager

→ *Fiche C – Adapter les contenus de formation aux évolutions des marchés et des entreprises*

Financer des formations (fiche J) et les faire connaître (fiche B) auprès des publics de salariés, de dirigeants, de demandeurs d'emplois mais aussi de jeunes et de leurs familles, ne suffit pas à ce que ces publics accèdent à la formation. Il est nécessaire de lever les freins qui subsistent :

- pour les salariés et dirigeants, ces freins sont parfois d'ordre matériel ou financier : mobiliser ou inventer des aides au remplacement ; adapter les modalités pédagogiques (formation à distance, développer des formations intégrées au travail, validation des acquis de l'expérience...). Les freins psychologiques subsistent : il faut convaincre que la formation professionnelle est un investissement utile ;
- pour les jeunes et les demandeurs d'emploi : rendre visibles les perspectives d'emploi et de carrière contribuera à leur motivation ; faire connaître et développer les aides à la mobilité contribuera à lever les freins matériels et financiers.

→ *Fiche D – Faciliter l'accès aux formations de la filière Forêt Bois en Auvergne*

L'innovation est une des clés du développement des entreprises et de l'emploi dans la filière Forêt Bois en Auvergne. La région étant dotée d'un nombre importants d'organismes de recherche et de structures d'accompagnement à l'innovation, y compris sur le matériau bois, les signataires fixent comme prioritaire le

rapprochement entre les entreprises du secteur et les acteurs de la recherche et de l'innovation. Cela doit inciter les entreprises et organisations à penser innovation et transfert de technologie, en prenant appui notamment sur l'enseignement supérieur, et sur la structure de transfert de technologie 2MATECH. Plus largement, il reste à développer la relation école / entreprise, et à faciliter les visites d'entreprises innovantes par exemple.

→ **Fiche E – Favoriser l'intégration des démarches d'innovation**

Devant la forte évolution des marchés, des techniques et donc des métiers, la gestion des compétences devient un enjeu essentiel de la survie et du développement des entreprises, et donc de la filière. Des progrès restent à faire également dans l'adaptation aux postes de travail et l'amélioration des conditions de travail : cela conditionne l'attractivité des métiers et globalement la qualité du recrutement. Des outils et dispositifs d'accompagnement existent, mais ils sont insuffisamment mobilisés par les acteurs de la filière Forêt-Bois. Le Contrat d'objectifs devra aider à sensibiliser et accompagner les entreprises dans leurs stratégies, à la fois de façon collective et individuelle.

→ **Fiche F – Accompagner les entreprises de la filière Forêt-Bois dans leurs stratégie de ressources humaines**

La ressource en bois étant encore largement sous-exploitée en Auvergne, il y a un fort enjeu à amener une part des 200.000 propriétaires privés à la gestion forestière. La formation des propriétaires est l'outil privilégié du Centre national de la propriété forestière et des associations de formations FOGEFOR : elle doit contribuer à faire naître des dynamiques locales entre propriétaires, notamment sur des massifs ayant du potentiel. La future plateforme numérique d'échanges de données économiques et cartographiques sur la forêt privée d'Auvergne sera un moyen d'amener à la formation les propriétaires.

→ **Fiche G – Sensibiliser et former les propriétaires à la gestion et à la récolte des bois, et au renouvellement de la ressource**

Pour exploiter une plus grande part de la ressource forestière, l'Auvergne aura besoin de bûcherons qualifiés et organisés. Le métier d'entrepreneur de travaux forestiers (ETF) est doublement exposé : la santé économique de la majorité des entreprises est fragile, et les exploitants eux-mêmes exercent un métier risqué et isolé. Le Contrat d'objectifs est l'opportunité de penser, puis de mettre en œuvre des solutions de gestion, et des solutions face aux risques sécuritaires, contribuant ainsi à la compétitivité des entreprises. En complément des dispositifs existants, la formation pourra encourager et sécuriser les installations et plus largement stabiliser et développer le maillon essentiel que sont les ETF en Auvergne. Elle peut aussi contribuer à des démarches collectives (mutualisation d'outils, de porte-engins, ...). En ce sens, elle peut accompagner ces opérateurs dans une démarche de progrès. Devant l'ensemble des changements qui se présentent à cette profession (changements économiques, climatiques, réglementaires...), l'amener à la formation est prioritaire car peu se forment, que ce soit par manque de temps ou d'information, ou face au coût d'une journée chômée.

→ *Fiche H – Favoriser le maintien et le développement des entreprises de travaux forestiers par la formation*

En Auvergne, la construction et le bois énergie sont les principales locomotives qui tirent l'économie du bois. Pour que cette demande de bois se transforme en emploi dans les forêts et les scieries, encore faut-il que le bois prescrit et mis en œuvre soit issu des forêts auvergnates. Cela vaut également pour l'ensemble des usages du bois (menuiserie, structure, aménagements intérieurs et extérieurs...). Des actions sont à conduire pour favoriser cette prescription et faire se rencontrer les différents maillons : architectes, élus, bailleurs sociaux, constructeurs...

→ *Fiche I – Développer l'utilisation du Bois en particulier dans la construction et les aménagements*

III – AGIR ENSEMBLE, COORDONNER LES INTERVENTIONS AU PROFIT DU SECTEUR

Le développement régional de la filière doit pouvoir s'appuyer sur une politique de formation qui s'adapte au mieux aux besoins des personnes, des territoires et des professionnels et réponde aux enjeux repérés comme prioritaires pour toute la filière Forêt-Bois, et pour chacun de ses maillons. Pour les signataires, le Contrat d'objectifs est l'outil de coordination et de partage sur toutes les activités de formation et d'orientation.

⇒ *Dans un souci de lisibilité, le détail des outils et dispositifs mobilisables par chacun des partenaires est précisé en Annexe.*

ARTICLE 6 : UNE REPOSE FORMATIVE CONCERTEE

Le Contrat d'objectifs pour le développement de la formation dans la filière Forêt-Bois doit permettre une meilleure complémentarité et lisibilité de l'offre de formation professionnelle, initiale et tout au long de la vie, tous dispositifs confondus, ainsi qu'une meilleure articulation avec les dispositifs d'accueil, information, orientation et accompagnement, quel que soit le public.

Dans le respect des compétences de chacun, les signataires s'engagent à :

- s'informer mutuellement, et de manière régulière, sur les politiques qu'ils poursuivent en matière de formation professionnelle relative au secteur (présentation des programmes annuels prévisionnels d'actions de chacun des signataires) ;
- se concerter de façon régulière en amont de la programmation de projets collectifs intéressant la formation et l'orientation dans cette filière et sur les moyens nécessaires à mettre en œuvre, notamment en termes de plateaux techniques.

Les signataires estiment que la filière a besoin d'un appareil de formation de qualité : devant le coût que représentent certains équipements, ils soutiennent le principe de les concentrer sur certains pôles.

Dans ce but, les signataires conviennent de tenir au minimum une réunion de concertation par an, permettant d'émettre un **avis** sur les besoins en matière de développement ou d'adaptation souhaitables de l'offre. Cette analyse se fera sur la base :

- du diagnostic annuel de la relation formation-emploi établi dans le cadre de la fiche-action A ;
- des besoins identifiés par les acteurs professionnels, et notamment ceux exprimés dans les instances régionales sur l'emploi et la formation (COPAREF et CREFOP) ;
- des projets recensés notamment dans le cadre des réunions des Comités territoriaux emploi-formation ou des Services public de l'emploi ou par les signataires directement ;
- des demandes de modification des structures pédagogiques des lycées professionnels et technologiques, des Centres de formation d'apprentis et d'autres organismes de formation reçues par le Rectorat, la DRAAF et la Région Auvergne ;
- en référence au Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP) en vigueur.

Les relevés de conclusions de ces réunions de concertation seront transmis aux différents acteurs et réseaux de l'information, de l'orientation, de la formation et de l'emploi (Centres d'Information et d'Orientation, Missions locales, Pôle Emploi, ...).

En dehors de ces temps de concertation prédéfinis, les partenaires se consulteront en tant que de besoin.

➔ *Fiche J – Ajuster la politique de formation professionnelle au niveau régional*

ARTICLE 7 : LE COMITE DE PILOTAGE

Le **Comité de pilotage** est constitué par l'ensemble des signataires du présent Contrat d'objectifs ou leurs représentants. Il en assure le suivi. Il se réunira une fois par an, ou davantage si le besoin en est exprimé par l'un des signataires.

Des partenaires, experts et opérateurs pourront être invités à participer au comité de pilotage. Il s'agira en particulier de :

- Pôle Emploi,
- Association des Missions locales et Points d'Accueil Information Orientation d'Auvergne (AMPA),
- du CARIF-OREF,
- du Centre de ressources de la Maison de la Forêt et du Bois.

Il est attendu que le Comité de pilotage du Contrat d'objectifs soit consulté par la Région, l'Etat et les autorités académiques afin d'émettre un avis consultatif avant toute décision de

carte des formations sur les sujets Forêt-Bois. Cet avis alimentera la réflexion du CREFOP.

Un ou plusieurs **Comités techniques** plus restreints pourront être installés pour faciliter l'animation des travaux.

La Région Auvergne assure le secrétariat des travaux.

IV - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 8 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CONTRAT D'OBJECTIFS

Les engagements pris par les signataires dans le présent Contrat d'objectifs sont précisés dans le cadre de fiches-actions détaillant les objectifs à atteindre, les travaux à réaliser, les moyens mobilisés ainsi que les résultats attendus et le calendrier de réalisation.

Un plan opérationnel sera défini chaque année d'un commun accord par les signataires. Sur la base de ce dernier, un bilan des actions entreprises et des moyens mobilisés sera réalisé chaque année et présenté au CREFOP et au Comité de pilotage du CPRDFP.

ARTICLE 9 : NOUVEAUX SIGNATAIRES

L'adhésion de nouveaux partenaires au présent contrat est possible. Elle s'effectuera selon la procédure suivante :

- Demande d'adhésion au Contrat d'objectifs formulée auprès de la Région qui assure le secrétariat des travaux ;
- Consultation du comité de pilotage du contrat sur la demande d'adhésion ;
- Signature par le nouvel adhérent du texte du Contrat d'objectif qui sera annexé au contrat initial.

ARTICLE 10 : DUREE DU CONTRAT D'OBJECTIFS

Le présent Contrat d'objectifs est conclu pour une durée de 5 ans, à compter de sa date de signature. Des avenants, tenant compte notamment de l'évolution des besoins en termes d'emploi, de qualification et de formation, pourront être proposés par le Comité de pilotage.

Chacun des signataires se réserve la possibilité de dénoncer le présent Contrat d'objectifs, par lettre recommandée avec accusé de réception, précisant les raisons de la dénonciation et adressée à l'ensemble des signataires. Ces derniers s'engagent à se prononcer, dans un délai de 3 mois maximum à compter de la date de réception du courrier, sur la demande de dénonciation du Contrat d'objectifs.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24/03/2015

FICHES-ACTIONS DECLINANT LE CONTRAT D'OBJECTIFS

POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION

PROFESSIONNELLE DANS LA FILIERE FORÊT-BOIS

EN AUVERGNE

Fiche A

**ASSURER UN DISPOSITIF SPECIFIQUE D'OBSERVATION SUR LES METIERS,
LES EMPLOIS, LES QUALIFICATIONS ET LES FORMATIONS RELEVANT DE LA FILIERE
FORET-BOIS EN AUVERGNE**

Pilote	Comité de pilotage du Contrat d'Objectifs
Objectifs	Réalisation d'un dispositif spécifique de suivi des métiers, des emplois, des qualifications et des formations permettant d'abonder un diagnostic partagé en matière de besoins de formation
Travaux à réaliser	<ul style="list-style-type: none">- Recueil annualisé de données statistiques sur les métiers, les emplois, les qualifications et les formations- Réaliser un diagnostic annuel en matière d'emploi et de formation, sur la base de données harmonisées grâce à l'identification d'axes d'analyse communs entre les différents acteurs
Acteurs concernés	Tous les signataires
Moyens humains et techniques à mobiliser	CARIF-OREF Services statistiques d'Etat (DRAAF, Rectorat et Direccte Auvergne) Observatoires de branches Mutualité Sociale Agricole ...
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Tableau de bord annuel- Analyse / Diagnostic de la relation formation/emploi
Indicateurs de suivi et de résultat	Annualisation des travaux
Calendrier de réalisation	Avril 2015 : première réunion de concertation entre les différents acteurs Sept. 2015 : décision sur le livrable Janvier 2016 : première livraison statistique (offre de formation, insertion) 2016-2017 : ajustements éventuels

Fiche B

AMELIORER L'ATTRACTIVITE DES METIERS, DES FORMATIONS, DES ENTREPRISES

Pilote	Comité de pilotage du Contrat d'Objectifs
Objectifs	<p>Améliorer la connaissance et l'image des métiers, des formations (et les organismes) et des entreprises, en particulier pour les secteurs souffrant d'un déficit d'image et qui peinent à recruter (exploitation, scierie...).</p> <p>Attirer et orienter vers les métiers et formations du bois et de la forêt, notamment les jeunes (dépasser les clichés, montrer les réalités des métiers, accompagner la féminisation des recrutements...)</p> <p>Limiter les ruptures de parcours (accompagner les réorientations en cas de rupture)</p> <p>Encourager l'accueil de stagiaires dans les entreprises (notamment pour que les représentations des stagiaires sur le monde économique évoluent, et réciproquement)</p>
Travaux à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic : identifier les secteurs et les niveaux qui peinent à recruter. Enquête sur les représentations. • Faciliter les visites d'entreprises et de chantiers pour les apprenants, les conseillers, les prescripteurs (professeurs principaux, Conseillers en orientation...) en tenant compte des contraintes de sécurité • Créer et renforcer des réseaux d'entreprises autour des établissements (scolaire, apprentissage, formation adulte...) et les aider à accomplir les formalités administratives • Former les tuteurs pour le bon accueil des apprentis et stagiaires • Proposer un kit de communication • Proposer un module Forêt-Bois pour la professionnalisation des acteurs du Service public régional de l'orientation
Opérateurs	<p>DIAGNOSTICS</p> <ul style="list-style-type: none"> - CARIF-OREF : à partir des statistiques de l'Education nationale (flux d'élèves, taux de pression, rupture des contrats), caractériser les réseaux d'entreprises autour des centres de formation et leur implication sur les parcours (stage, jury, visites, taxes, etc.) - Maison de la Forêt et du Bois (veille, connaissance des freins...) - Etablissements (pour le diagnostic et les pistes de travail, identifier les réseaux d'entreprises...) - Les autorités académiques <p>COORDONNER et METTRE EN PLACE LES ACTIONS DE PROMOTION. PARTAGER LA RESSOURCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service public régional de l'orientation - CARIF-OREF - Branches et Observatoires de branches - Comités Locaux Ecole Entreprises <p>VISITES D'ENTREPRISES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organismes de branche, Auvergne Promobois, entreprises, centres de formation, Maison de la Forêt et du Bois...
Cibles	<p>Conseillers d'orientation (CIO), conseillers en insertion (Missions locales), conseillers en emploi (Pôle Emploi)</p> <p>Professeurs principaux de collèges (3^{ème})</p>

	<p>Entreprises / employeurs Futurs apprenants (et leurs familles)</p>
<p>Moyens humains et techniques à mobiliser</p>	<p><u>Outils existants</u> = fiches ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions), mini stages 3^{ème}, journées portes ouvertes, Salons des métiers, Sommet du Bois, Panorabois, outils des branches, interventions du Centre de ressources Maison de la Forêt et du Bois, Semaine de l'industrie, Comités locaux école/entreprise, ...</p> <p><u>A venir</u> = Service public régional d'orientation <i>Du FSE pourrait être mobilisable sur certaines actions (axe 7 Orientation), ainsi que du FEADER (Mesure 1.2 Actions de démonstration).</i></p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Une orientation choisie, et adaptée aux besoins (quantitatifs et qualitatifs) des entreprises.</p>
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<p>Taux de pression, taux de remplissage / taux de rupture, taux de réussite (examens) et de poursuite d'études, taux d'insertion en emploi sur le secteur.</p>
<p>Calendrier de réalisation</p>	<p>2015 : Diagnostic 2015 : Coordination des actions de promotion des métiers... 2016 : Mise en œuvre</p>

Fiche C
ADAPTER LES CONTENUS DE FORMATIONS AUX EVOLUTIONS DES MARCHES ET DES ENTREPRISES

Pilote	Conseil Régional /Etat
Objectifs	<p>En lien avec la fiche F (Stratégie de ressources humaines) et suite aux travaux de la fiche A (Dispositif d'observation), dégager les axes d'évolutions prioritaires en terme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenus - Modalités pédagogiques - Publics <p>Une attention particulière sera portée aux thématiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'optimisation et la modernisation des unités de première transformation identifiées comme la base de la filière ; - La prévention des risques professionnels en atelier et sur les chantiers - Le développement de la fonction commerciale et de gestion - Maîtrise de la chaîne numérique - L'environnement et la transition énergétique - Activités de montage et de pose - Utilisation des nouveaux matériaux bois (cf. fiche E – « Innovation ») <p>Et de façon transversale au socle de compétences et aux usages numériques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement des compétences au-delà de la simple adaptation au poste de travail. • Encourager des modalités pédagogiques favorisant la mobilité professionnelle, la découverte d'autres pratiques, pour encourager l'innovation
Actions et Travaux à réaliser	<p>Formations de formateurs Ingénierie pédagogique Modernisation et mutualisation des plateaux techniques (en lien avec la fiche J - Politique de formation au niveau régional) Développement du tutorat Echange de pratiques, sous toutes formes Mobilité internationale des apprenants et des formateurs</p>
Acteurs concernés	Ensemble des acteurs de la formation initiale et continue (organismes de formation, Conseil Régional, Education Nationale, Enseignement Supérieur, Ministère de l'Agriculture, branches professionnelles, OPCA, Chambres consulaires, ...).
Moyens mobilisés	<p>Moyens de droit commun des financeurs de formation (Région, OPCA, Etat), dans une logique de cofinancement <i>Du FEADER et des fonds ERASMUS+ pourraient être mobilisables sur la mobilité internationale</i></p>
Résultats attendus	<p>Plus grande attractivité des formations Meilleure employabilité des sortants de formation Montée en compétence des salariés</p>
Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Taux d'insertion durable dans la filière Forêt-Bois des salariés, demandeurs d'emploi, jeunes Nombre de stagiaires/bénéficiaires, notamment dans les dispositifs de</p>

	mobilité
Calendrier de réalisation	2015-16 : porter la priorité sur les unités de première transformation et sur le développement de la culture amont-aval (prendre appui sur la transition énergétique et les exigences d'efficacité énergétique) 2016-2020 : Poursuivre les travaux sur les autres thématiques prioritaires

Fiche D
FACILITER L'ACCES AUX FORMATIONS

Pilote	Comité de pilotage du Contrat d'objectifs
Objectifs	Faciliter l'accès aux formations des secteurs du bois et de la forêt en Auvergne.
Travaux à réaliser	<p>A travers les cahiers des charges des commandes de formation, assouplir les modalités de formation, notamment dans le sens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Individualisation des contenus et logique modulaire • Formation sur site • Formation à distance • Validation des acquis de l'expérience • Développer d'autres moyens pédagogiques plus attractifs (<i>serious game...</i>) <p>Accompagner les décideurs dans leurs décisions et la mise en œuvre de formations des salariés, par exemple en expérimentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des logiques de groupement d'employeurs • des systèmes de remplacement des salariés absents • meilleure prise en charge financière du coût de la formation (coûts pédagogiques, salaires et frais annexes)...
Acteurs concernés	Région, OPCA, centres de formation, Pôle Emploi, fédérations professionnelles, Auvergne Promobois, ...
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Salariés et dirigeants des entreprises de la filière, - jeunes en formation initiale, - jeunes et demandeurs d'emploi souhaitant accéder à un contrat en alternance (apprentissage, professionnalisation, emplois d'avenir) - demandeurs d'emplois et salariés en reconversion.
Moyens humains et techniques à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Financements : coordination et mutualisation des moyens financiers des différents financeurs au bénéfice des salariés et demandeurs d'emploi (Région, Etat, OPCA, Fonds structurels, Pôle Emploi...) - Médias des différents partenaires - Outils du CARIF-OREF (recensement de l'offre de formation) - Plateformes régionales de formation (cf. fiche J) - Voir le FEADER mesure 1.1
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure lisibilité de l'offre de formation - Meilleure adaptation de l'offre de formation aux besoins, aux capacités et aux disponibilités des publics, notamment salariés et dirigeants - Evolution du nombre de stagiaires formés
Indicateurs de suivi et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, des jeunes et des apprentis (dans la vie active et dans le métier préparé) - Nombre de stagiaires formés, taux d'entrée en formation des salariés et demandeurs d'emploi - Taux d'accès (au sein d'une population cible) - Bilan qualitatif des formations (durée, reconnaissance, ...)
Calendrier de réalisation	<p>2015 : Bilan de l'existant + définition du plan d'action concerté à mener</p> <p>2015/2019 : Mise en œuvre</p>

Fiche E

FAVORISER L'INTEGRATION DES DEMARCHES D'INNOVATION

Pilote	Auvergne Promobois
Objectif	A partir d'un état de l'existant, renforcer la compétitivité des acteurs de la filière en développant les coopérations école / recherche /entreprise pour soutenir et diffuser l'innovation.
Actions & Travaux à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les visites d'entreprises innovantes pour les apprenants, les enseignants, les chefs d'entreprises • Créer un Campus des métiers et des qualifications Forêt-Bois autour des établissements (scolaire, enseignement supérieur, Centres de formation des apprentis, centres de formation adulte...) en lien avec les dynamiques d'entreprises (cluster Gabi / Grappe Auvergne Bois Innovation) • Diffuser les outils pédagogiques promouvant l'innovation • Organiser un concours innovation filière forêt-bois auprès des apprenants de différentes filières de formation
Opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner & mettre en place les actions de promotion : Innovergne, Rectorat, Auvergne Promobois, Enseignement Supérieur, DRAAF Auvergne, organismes de recherche • Visites d'entreprises innovantes et/ou centres de recherche : branches, Auvergne Promobois, entreprises, laboratoires, centres de formation, Centre de Ressources de la Maison de la Forêt • Organiser un concours : Auvergne Promobois, Rectorat, DRAAF Auvergne
Cibles	Entreprises / employeurs Apprenants, formateurs, enseignants, chercheurs Médias
Moyens humains et techniques à mobiliser	Opérateurs précités <i>Voir le FEADER Mesure 16 (renforcer les liens entre foresterie et recherche / innovation)</i>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches d'innovation enseignées et mises en œuvre dans certaines entreprises - Développer des actions de recherche répondant aux sollicitations des entreprises - Transfert des innovations
Indicateurs de suivi et de résultat	Création du Campus des métiers et des qualifications Forêt-Bois Innovation prise en compte dans les entreprises Mise en œuvre effective du Concours de l'innovation filière Forêt-Bois
Calendrier de réalisation	2015 : Mettre en place un concours pour les apprenants – Tester des visites d'entreprises ou de laboratoires 2016 : Préfigurer des démarches visant l'intégration de l'innovation 2016 : Mise en œuvre des actions et travaux

Fiche F
**ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE LA FILIERE FORET BOIS DANS LEURS
STRATEGIES DE RESSOURCES HUMAINES**

Pilote	Branches professionnelles / Organismes consulaires / Etat (en lien avec le « Comité stratégique de filière Bois »)
Objectifs	Sensibiliser et convaincre les responsables / chefs d'entreprise aux enjeux de la gestion des compétences Accompagner les entreprises dans la mise en place de démarches de RH en adéquation avec leurs besoins (approches collectives ou individuelles) Inciter aux démarches d'amélioration des conditions de travail
Travaux à réaliser	Boite à outils « Communication Ressources Humaines » commune à l'ensemble des acteurs Favoriser le déploiement des offres de prestations de services existantes
Acteurs	Etat, Branches professionnelles, Chambres consulaires, OPCA, Région
Bénéficiaires / Cibles	Dirigeants d'entreprises (et cadres) Exploitants Coopérateurs
Moyens humains et techniques à mobiliser	Branche, organismes consulaires, Auvergne Promobois OPCA Dispositifs de droit commun des signataires Voir le FEADER mesure 2.1.2 (conseil au secteur forestier) et mesure 2.3 (former des conseillers à l'accompagnement)
Résultats attendus	Appropriation par les dirigeants et groupements d'une logique et d'une pratique de gestion de ressources humaines dans leurs organisations Déploiement et valorisation des dispositifs de formation professionnelle
Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre d'entreprises et de salariés concernés par les actions, par secteur et par taille d'entreprise
Calendrier de réalisation	2015/2016 = diagnostics et création d'outils d'accompagnement 2016/2019 = accompagnements

Fiche G

SENSIBILISER ET FORMER LES PROPRIETAIRES A LA GESTION ET A LA RECOLTE DES BOIS, ET AU RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE

Pilote	Délégation Auvergne du Centre National de la Propriété Forestière
Objectifs	Amener les propriétaires privés – et particulièrement les néo propriétaires – à une gestion forestière dynamique et durable en favorisant les actions de formation à l'échelle d'un territoire.
Travaux à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Au contact des acteurs de l'amont (propriétaires, exploitants forestiers, agents, entrepreneurs de travaux forestiers...), faire une veille sur les besoins de formation à même de dynamiser la gestion, la récolte et le renouvellement de la ressource forestière à l'échelle des massifs • Faire évoluer les contenus des formations selon les besoins et attentes, en intégrant les évolutions réglementaires et environnementales • A l'échelle des territoires et des massifs, informer et sensibiliser les propriétaires à l'intérêt de la formation, par tous les moyens de communication (presse, mailings, conseils, salons professionnels, etc.) • A l'échelle régionale voire nationale, utiliser la future plateforme d'échanges de données économiques et cartographiques pour sensibiliser et mobiliser les propriétaires et plus particulièrement les néo propriétaires • Organiser et animer les formations, en évaluer les acquis et suivre leur mise en œuvre
Opérateurs	CNPF Auvergne, avec l'association FOGEFOR Auvergne (Formation à la gestion forestière) Union Régionale de la Forêt privée d'Auvergne
Bénéficiaires / Cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires et gestionnaires de forêts et leurs ayants droits, formateurs, agents de développement et animateurs du secteur sylvicole, salariés des coopératives forestières, qui ont tout ou partie de leur activité en Auvergne • Propriétaires non retraités (salariés de grandes entreprises ayant des droits à la formation) • Elargir les publics des formations aux bucherons et exploitants forestiers
Moyens humains et techniques à mobiliser	Pour l'ensemble des propriétaires : Feader et cellule nationale des Fogefor Personnels du CNPF et intervenants externes. Réseau de références forestières et de placettes de démonstration du CNPF et des centres d'études techniques forestières, matériels et supports pédagogiques du CNPF et de l'association FOGEFOR, Centre de ressources de la Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne Plateforme numérique d'échanges de données économiques/cartographiques <i>Voir le FEADER mesure 1.1 (formation profes.) et mesure 2 (Service de conseil)</i>
Résultats attendus	Meilleure gestion, meilleure récolte dans un cadre de gestion durable des forêts privées auvergnates
Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de formations organisées par an, nombre de stagiaires formés. Evolution de l'Enquête annuelle de branche (volumes récoltés en Auvergne par filières).
Calendrier	2015 et années suivantes – Mise en œuvre d'un programme de formation

Fiche H

FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS (ETF) PAR LA FORMATION

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Stabiliser et permettre le développement des ETF en activité- Faciliter et développer l'installation et assurer la survie des jeunes entreprises- Diminuer les risques sécuritaires des ETF
A réaliser	<p>A. Pour consolider les installations :</p> <ul style="list-style-type: none">- intervenir en centres de formations auprès des stagiaires en fin de cursus (formations certifiantes de niveaux IV et V, et plus largement tous les plans de formation ou professionnalisation des ETF) pour les informer le plus tôt possible sur les outils d'appui existants. Sensibiliser aussi les formateurs.- travailler avec les organismes d'accompagnement des créateurs à l'image du partenariat avec la coopérative d'activité 'Appuy Créateur' : vers des parcours de formation obligatoires sur les 3 premières années (gestion d'entreprise, comptabilité, organisation...)- en lien avec la Mutualité sociale agricole et la DRAAF, lors de la demande de levée de présomption de salariat, former les candidats n'ayant pas tous les prérequis d'expérience ou de diplôme sur les modules de gestion d'entreprise, de sécurité et de gestion environnementale des chantiers, sous réserve qu'ils remplissent les conditions minimales d'accès à la formation (art. D722-32 du CRPM) <p>B. Pour augmenter l'accès aux formations :</p> <ul style="list-style-type: none">- se rapprocher des financeurs publics (collectivités locales...) pour qu'ils conditionnent une partie des aides à l'installation et/ou à l'achat d'équipements au suivi de formations obligatoires- réfléchir aux modalités de prise en charge (partielle ou totale) des salaires ou perte d'exploitation des ETF lors de leur présence en formation, ou aux modalités de remplacement des personnes <p>C. Pour renforcer les entreprises existantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- par la formation, diffuser et accompagner la mise en place d'un outil informatique de suivi comptable, organisationnel (plannings, rentabilité par chantier, par salarié...) et administratif (édition automatique de documents...) du travail des ETF. Il sera également utile de sensibiliser les formateurs à ces outils pour qu'ils en soient utilisateurs et prescripteurs.- par la formation, accompagner les ETF dans des démarches qualité, dans l'idée de favoriser les circuits courts (filière bois-énergie)- par la formation et par des réunions sur des thèmes variés (sécurité, environnement, innovation...), favoriser les rencontres entre les exploitants et les autres acteurs économiques locaux, et créer une habitude à se former, s'informer, échanger <p>D. Organiser une veille statistique sur la vie des entreprises (notamment les plus récemment créées) ainsi que sur l'accidentologie</p>

Opérateurs	Auvergne Promobois Les réseaux d'accompagnement et d'appui Les organismes de formation
Cible	Chefs d'entreprise ETF, salariés bucherons, stagiaires de formations, formateurs
Moyens Humains et techniques	Moyens humains et techniques d'Auvergne Promobois (avec le financement DRAAF Auvergne sur la création des outils informatiques de gestion) Moyens des OPCA pour la professionnalisation <i>Voir FEADER mesures 1.1 (formation professionnelle) ; 2.1.2 et 2.1.3 (Service de conseil, conseil post création) ; 16 (coopération en milieu forestier).</i>
Résultats attendus	Professionnaliser les ETF en gestion d'entreprise Sécuriser le métier d'ETF A terme, cela doit contribuer à améliorer l'attractivité du métier
Indicateurs	- Indicateurs de santé des entreprises (issues du travail de veille), notamment celles de moins de 3 ans - Taux des accidents ETF - Taux de remplissage en formation, taux de couverture des demandes d'emploi (avec Pôle Emploi)
Calendrier	Mise en place 2015 – mise en œuvre 2015 à 2017

Fiche I
DEVELOPPER L'UTILISATION DU BOIS EN PARTICULIER DANS LA CONSTRUCTION ET LES AMENAGEMENTS

Pilote	Auvergne Promobois a vocation à piloter et coordonner les actions en faveur de la construction bois, en s'appuyant sur d'autres opérateurs (Auvergne Archi Form, CAPEB, FFB, ...)
Objectifs	Développer la construction bois à partir de bois produit en région
Travaux à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la promotion de l'offre de produits bois (construction, aménagements ...) - Développer les compétences des bénéficiaires cibles à la prescription ou à la mise en œuvre du bois et ses dérivés - Promouvoir les réalisations et l'échange de bonnes pratiques
Opérateurs	<p>Auvergne Promobois Ordre des architectes / Auvergne Archi Form / Ecole d'Architecture Organismes de formation Conseil régional Espaces Info Energie du grand public et des collectivités Conseils en Architecture Urbanisme Environnement Communautés de communes (en tant que maître d'ouvrage)</p>
Bénéficiaires / Cibles	<p>Concepteurs (architectes, bureaux d'études, assistants à maîtrise d'ouvrage) Elus, bailleurs sociaux (commande publique) Entreprises de fabrication (structures, charpentiers, menuisiers) Exploitation du bois (de façon à orienter la gestion forestière) Opérateurs privés (particuliers, promoteurs,...) Formateurs (par la formation de formateurs) et sensibilisation des apprenants (scolaires, stagiaires, apprentis...) sur les utilisations du bois</p>
Moyens humains et techniques à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional (sur convention triannuelle d'Auvergne Promobois) - Voir le FEADER mesure 16.0.3 <i>Coopération en milieu forestier / assurer la promotion du bois</i> - OPCA (Constructys, OPCA3+, FIF-PL...) : pour les actions de formation - Médias et événements des différents partenaires (sites web, lettres d'infos, réunions d'information, ...) - Panorabois - Salons de l'habitat, organisés dans chaque département - Salon régional des maires et des élus
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - un choix élargi de fournisseurs pour les concepteurs et constructeurs - un choix élargi de composants Bois fabriqués régionalement (en lien avec les travaux du Comité Stratégique de Filière Bois) - des prescripteurs / concepteurs mieux informés, mieux formés
Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Nombre de publics cibles sensibilisés ou formés Nombre de visites sur site web, de demandes d'informations, etc. Nombre de projets concrétisés</p>
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2015 : référencer l'existant et préciser les actions à conduire (par cible, par produit éventuellement...) - 2016 / 2019 : mise en œuvre

Fiche J

AJUSTER LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU REGIONAL

Pilotes	Comité de pilotage du Contrat d'objectifs
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Structurer le maillage territorial des formations 2. Mieux coordonner les commandes de formations entre financeurs 3. Proposer une offre de formation sur des pôles de compétences reconnus et performants répartis sur le territoire, sources d'innovation, en lien avec les besoins des territoires 4. Impulser des changements dans les pratiques de formations pour mieux les adapter aux évolutions des métiers et faciliter l'insertion des formés
Travaux à réaliser	<ol style="list-style-type: none"> 1- Formaliser un diagnostic interrégional prospectif de l'offre de formation au regard des besoins exprimés, débouchant sur différents scénarii d'évolution avec leurs effets positifs et négatifs à moyen terme 2- Élaborer des critères communs et harmonisés dans les commandes de formations pour une approche transversale des problématiques repérées 3- Valoriser les compétences et les moyens pour optimiser l'offre de formation sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - favoriser le travail en réseaux des établissements et des organismes de formation ; - faire émerger un Campus des métiers Forêt-Bois ; - avoir une politique concertée d'amélioration des équipements 4- Favoriser le lien entre les milieux professionnels et les établissements et les organismes de formation tout au long de la filière
Acteurs concernés	Organismes financeurs des formations (Conseil Régional, OPCA, Etat) Autorités académiques (Rectorat, DRAAF) CREFOP
Bénéficiaires / Cibles	Tous les publics formés Etablissements et organismes de formation
Moyens humains et techniques à mobiliser	Autorités académiques Animateurs de réseaux CARIF-OREF, Observatoires de branches
Résultats attendus	Avis consultatif sur la carte des formations Cartographie raisonnée des organismes de formation Organisation en réseaux des organismes de formation Adaptation des formations aux besoins des territoires et des professionnels
Indicateurs de suivi et de résultat	Production d'un diagnostic prospectif Nombre de formations proposées en concertation Amélioration du niveau d'équipements des pôles
Calendrier de réalisation	Automne 2015 = formulation des avis sur la carte 2016 = diagnostic prospectif

ANNEXE :

Principaux dispositifs mobilisables par les signataires

Pour ce qui concerne la Région Auvergne, les réponses apportées le seront sous la forme :

- de financement d'actions collectives de formation destinées aux personnes sans emploi, financées par le Conseil régional sur la base de mises en concurrence, définies après concertation avec la Branche au sein du Contrat d'objectifs. Cela inclut le financement d'actions partenariales ou expérimentales pour des demandeurs d'emplois, dans une logique de cofinancement,
- de cofinancements d'actions de formation pour les salariés du secteur aux côtés notamment des OPCA, à travers la ligne Fonds d'Intervention Formation,
- de financements d'aides individuelles à la formation professionnelle pour les personnes sans emploi,
- d'ouverture de sections d'apprentissage,
- d'aide à l'investissement dans les lycées publics, dans le cadre du Programme prévisionnel des investissements,
- d'accompagnement à la mise en place de la validation des acquis de l'expérience,
- de financement d'action d'information et de promotion des métiers/emplois/formations au titre du Service public régional d'orientation.

Pour ce qui concerne les Organismes paritaires collecteurs agréés, les réponses apportées le seront sous la forme d'accompagnements mobilisant tous les dispositifs et services qu'ils proposent.

Pour le Rectorat, seront mobilisées les actions suivantes :

- mise en œuvre des formations scolaires
- participation à la procédure d'évolution de l'offre de formation (Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue - DAFPIC)
- pilotage de la formation continue et de la validation des acquis de l'expérience (DAFPIC), et de l'apprentissage (par le Centre de Formation d'Apprentis-EN)
- accompagnement pédagogique par les corps d'inspection
- maîtrise des moyens engagés (Direction de la prospective et de l'organisation scolaire - DIPOS)
- mobilisation et adaptation des moyens humains (Direction des ressources humaines)
- Service académique d'information et d'orientation (Service académique d'information et d'orientation - SAIO)
- Rapprochement avec l'enseignement supérieur et la recherche
- Participation à la structure de transfert technologique 2MATECH

Pour la DRAAF :

- mise en œuvre des formations scolaires (Service Régional de Formation et Développement - SRFD)
- participation à la procédure d'évolution de l'offre de formation (SRFD)
- accompagnement de la mise en œuvre de la formation continue et de la validation des acquis de l'expérience, de l'apprentissage (SRFD)

- participation au 2MATECH (SRFD)
- mobilisation et adaptation des moyens humains (SRFD)
- apports statistiques (Service régional de l'information statistique et économique - SRISE)
- expertise sur l'économie et le développement de la filière amont (Service régional d'économie forestière, agricole et des territoires - SREFAT)
- liens entre l'échelon national et l'échelon régional du Contrat Stratégique de Filière Bois (via le référent régional Bois de la DRAAF)

Pour la DIRECCTE :

- soutien à la filière via les dispositifs relatifs à l'accompagnement des mutations économiques (EDEC / Engagement pour le développement de l'emploi et de compétences, FNE Formation / Fonds national pour l'emploi, GPEC / Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences...)

Pour Auvergne Promobois :

- développement et mise en place d'expérimentations
- actions de formation

Pour le Centre National de la Propriété Forestière / Délégation Auvergne :

- programme régional annuel de formation des propriétaires